



Extrait du registre
des délibérations du
conseil municipal de
la Ville de Loupian

N° 3236

Conseillers en exercice : 19
Présents ou représentés : 13
Absents : 6

Séance publique du mardi 24 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, et le mardi 24 du mois de octobre 2023 à 18 heures et 30 minutes, s'est tenue une séance publique ordinaire du conseil municipal, dont il avait été opéré à la convocation de ses membres et à l'affichage public à la porte de l'Hôtel de Ville dès le 18 du mois de octobre, sous la présidence d'Alain VIDAL, Maire.

Secrétaire de séance : Nicolas CHARBONNIER

Présents : Alain VIDAL, Ghislaine SABORIT, Bernard VIDAL, Claire TURREL, Pascal MUSENGER, David BLANCHARD, Nicolas CHARBONNIER, Jeannette ROUZIERE VIDAL, Alain LABBE, Francis PELAYO, Stéphanie GINESTET (onze présents)

Procuration(s) : Fanny GARRIGUES à Bernard VIDAL, Philippe BRUNEAU à Alain VIDAL (deux procurations)

Absent(s) : Pauline MARTIN, Laurent GIBERT, Julie JEANJEAN, Grégory DUCCELLIER, Carine LETALLE, André GENNA (six absents)

Attribution d'une aide aux collégiens loupianais participant au voyage à Londres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la demande de participation financière pour le voyage à Londres des collégiens adressée par courrier le 05 octobre 2023,

Vu l'avis de la commission finances réunie en séance le 19 octobre 2023,

Considérant le projet de voyage à Londres organisé par le collège de Loupian. Dans le cadre d'un séjour linguistique, environ 58 élèves des classes de 4^{ème} & 3^{ème} se rendront à Londres du 03 au 09 février 2024 dont 13 élèves domiciliés à Loupian.

Considérant qu'afin de permettre au plus grand nombre de participer à ce voyage, il est proposé de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal une participation financière de la commune à hauteur de 50 € (50 euros) par enfant loupianais concerné par le voyage.

Considérant que treize élèves de la commune participeront au voyage, soit une participation totale de la commune de 650 € .

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité l'octroi d'une participation financière d'un montant de 50€ qui sera versée directement aux familles loupianaises,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à passer et à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Maire,